
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N° 2024/066

FINANCES LOCALES (7.6)

**Tarifs communaux pour la restauration
scolaire et l'accueil périscolaire**

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240515-DEL066CM15524-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept mai deux mille vingt-quatre

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 4

A compter de la question n° 2024/067

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 3

A compter de la question n° 2024/070

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL (arrivé à 19H14, prend part au vote à compter de la question n°2024/067), Mme SAUZEAU,
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, M. DENTENER, Mme FERLIN,
Adjointes,

M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX (arrivée à 19H20, prend part au vote à compter de la question n°2024/070), Mme ANDRE,
M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme LIONET,
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENTS :

M. DECOOPMAN
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Considérant la charge importante que peuvent représenter les tarifs de la périscolaire au sein du budget de certaines familles, notamment celles difficiles (familles monoparentales, au chômage ou dont l'un des parents en réinsertion professionnelle...);

Considérant la baisse de 10% octroyée en date du 29 juillet 2020 par le Conseil Municipal ;

Il est proposé au conseil municipal de maintenir le tarif de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville,

Le prix du repas pour un enfant :

- Hazebrouckois est de 2.75 euros
- Non Hazebrouckois est de 4.29 euros

Pour l'accueil périscolaire,

- les droits d'inscription pour la famille sont fixés à 12.60 euros.

La tarification demeure fixée sur la base du quotient familial et à la demi-heure de présence enfant conformément aux obligations de la Caisse d'Allocation Familiale.

Ci-dessous le tableau des tarifs périscolaires proposés :

Accueil périscolaire		Hazebrouckois	Non Hazebrouckois
Tarifs à la 1/2 heure	Plus de 600 €	0.59€	0.72€
	De 370 à 600 €	0.54€	0.68€
	Moins de 370 €	0.50€	0.63€

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à fixer les tarifs communaux de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire à l'ensemble des familles ayant des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la ville d'Hazebrouck tels qu'indiqué ci-dessous,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder aux opérations comptables qui en découlent.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(31 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND